

N° 03

Date de publication
9 juillet 2020

Lentille Verte du Puy AOP



À retenir cette semaine

- ✓ Dégradation de l'état général sanitaire dans certaines parcelles, apparition des premiers symptômes de maladies racinaires.
- ✓ Des jaunissements foliaires apparaissent à surveiller

Stades et états des cultures

	Semis précoces	Semis intermédiaires	Semis tardifs
Période de semis	Avant le 15 mars	Du 15 mars au 10 avril	Après le 10 avril
Stade	Remplissage des gousses	De floraison à remplissage des gousses	Floraison

Situation des bio-agresseurs (ravageurs et maladies)

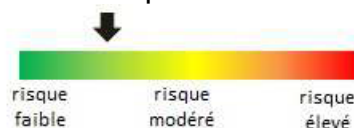
1 : La Cécidomyie de la fleur de la lentille :



Cécidomyie adulte

Captures cécidomyies	Cumul des captures au 06/06/2020
Chaspuzac	6 mâles / 2 femelles
St Georges d'Aurac	10 mâles / 1 femelle
Solignac sur Loire	30 mâles / 3 femelles
St Jean Lachalm	3 mâles / 2 femelles
Bains	21 mâles / 3 femelles
St Haon	3 mâles / 2 femelles

Le cumul des captures reste faible sur la zone. Désormais seules les lentilles semées après le 10 avril sont concernées par ce ravageur. Les autres parcelles de lentilles ont dépassé le stade torche.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture et ODG Lentille Verte du Puy



2 : La tordeuse du pois



Papillon de la tordeuse du pois

Captures Tordeuse du pois	Cumul des captures au 6/06/2020
St Georges d' Aurac	107
Couteuges	65
Chaspuzac	342
Solignac sur Loire	233
Bains	197
St Jean Lachalm	630
St Haon	693

Le cumul des captures reste faible sur la zone dans l'ensemble avec 2 pics notamment à st Jean Lachalm et à st Haon qui se rapproche du seuil de nuisibilité (800 captures). La surveillance doit être accrue dans ces zones de production.



3 : La Bruche de la lentille



Bruche Adulte

Date	TM1	TM2	TM3
14-16/04/2020		0	0
16-21/04/2020	0	0	0
21-23/04/2020	1	0	1
23-28/04/2020	1	0	1
28-30/04/2020	0	0	0
30-05/05/2020	0	18	15
05-07/05/2020	0	12	10
07-12/05/2020	10	54	144
12-15/05/2020	0	2	0
15-19/05/2020	0	8	14
19-22/05/2020	4	48	49
22-26/05/2020	6	44	44
26-29/05/2020	0	18	16
29-02/06/2020	2	9	17
02-05/06/2020	1	0	2
05-09/06/2020	0	0	0
09-12/06/2020	0	0	0
12-16/06/2020	0	0	0
16-19/06/2020	0	0	0
19-23/06/2020	1	0	3

A ce jour, le risque reste élevé car la lentille a atteint le stade sensible vis-à-vis de ce ravageur : c'est-à-dire formation et remplissage des gousses. Cependant, on rencontre une diminution du nombre d'individus capturés après un petit pic entre le 7 mai et le 26 juin 2020.



Les maladies racinaires

Des problèmes de jaunissement des plants sont constatés dans certaines parcelles. De ce fait, des analyses mycologiques réalisées sur des racines ont permis de révéler la présence de *Fusarium* sp et de *Pythium* sp .

- Analyse de risque : le seuil de nuisibilité est atteint dès l'apparition des premiers foyers dans une parcelle. Les facteurs favorables à son déclenchement sont des températures supérieures à 20°C, des semis réalisés sur des parcelles mal ressuyées, un tassement excessif des sols ainsi que des rotations courtes.
- Seuls les leviers techniques et agronomiques permettent de limiter son impact sur la culture de lentille : réflexions sur les rotations d'un minimum de 5 années (ou plus) est nécessaire et le travail du sol en condition ressuyé est à proscrire.



Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation



Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Joel BATONNET (CA43), joel.batonnet@haute-loire.chambagri.fr, tel : 04 71 07 71 97

À partir d'observations réalisées par : des coopératives, des négociants et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Ce BSV est rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire par délégation pour l'ODG Lentille Verte du Puy AOP.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité